

**20240219\_DL\_13**

**OBJET :** Autorisation de  
dépôt d'une demande de  
subvention pour le Parcours  
de Cybersécurité de l'ANSSI

**Date de convocation :**  
12 février 2024

**Date de séance :**  
**19 février 2024**

**Date d'affichage :**  
29 février 2024

**Membres en exercice :** 46

**Membres présents :** 15

**Membres votants :** 27

*Séance en présentiel et  
visioconférence,  
conformément aux statuts*

**ABSENTS :** cf. PVS

**Adoptée l'unanimité**

**Jours et heures d'ouverture du  
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h30 et  
de 14h00 à 17h30

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

### **Etaient présents :**

M. VARLET, M. BLOCKLET, M. PARSIS, M. DEMARCY, M. DELFOSSE, M. HAZARD, Mme LHOMME, M. DEFRANCE, M. GORRIEZ, Mme MAILLE-BARBARE, M. MAILLE, M. WALIGORA, M. BEAUFILS, M. MAROTTE, M. DE MONCLIN.

**Secrétaire de séance :** M. PARSIS Laurent

### **Pouvoirs :**

Monsieur DEBEUGNY donne pouvoir à M. DEMARCY  
Monsieur DECLE donne pouvoir à M. PARSIS  
Madame DELETRE donne pouvoir à M. VARLET  
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Mme LHOMME  
Monsieur FOURNIER donne pouvoir à M. BEAUFILS  
Monsieur PENAUD donne pouvoir à Mme MAILLE-BARBARE  
Monsieur JACQUES donne pouvoir à M. MAILLE  
Monsieur THUEUX donne pouvoir à M. GORRIEZ  
Monsieur MASSET donne pouvoir à M. BLOCKLET  
Monsieur PAYEN donne pouvoir à M. DEFRANCE  
Mme POUPART donne pouvoir à M. WALIGORA  
M. BEAUMONT donne pouvoir à M. MAROTTE

Le Parcours de Cybersécurité est une initiative de l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) en France. Les parcours ont pour objectif de créer la dynamique d'une démarche de sécurisation pour permettre aux bénéficiaires de se protéger contre les menaces cybercriminelles.

Le Parcours cybersécurité a pour objectif d'élever le niveau de sécurité de systèmes d'information de via la mise en œuvre de parcours de sécurisation adaptés aux enjeux et aux besoins des organisations.

Un parcours de cybersécurité est organisé en 3 phases :

- a) Le pré-diagnostic : Evaluation du niveau de cybersécurité du bénéficiaire permet de l'orienter vers un parcours adapté à ses enjeux et besoins et à définir le contenu des travaux de la phase suivante.
- b) La phase de diagnostic initial : un prestataire terrain assure les actions de sensibilisation, de formation et d'audit auprès du bénéficiaire puis élabore, avec le bénéficiaire, un plan de sécurisation avec des mesures concrètes à mettre en œuvre.
- c) L'approfondissement grâce aux packs relais : La démarche se poursuit éventuellement par la mise en œuvre des mesures préalablement identifiées et de nouveaux chantiers ciblés tenant compte de la progression de la structure.

Il est proposé d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour le Parcours de Cybersécurité.

### LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du syndicat mixte Somme Numérique,
- Vu le formulaire de demande de subvention au titre du Parcours de cybersécurité

Considérant l'intérêt pour le syndicat mixte, eu-égard à ses compétences et attributions, d'élever son niveau de sécurité de systèmes d'information.

Considérant l'importance de la cybersécurité dans le contexte numérique actuel,

Considérant que le Parcours de Cybersécurité est un programme essentiel pour renforcer les compétences en cybersécurité,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : D'autoriser le Président à déposer une demande de subvention pour le Parcours de Cybersécurité d'un montant maximal de 90 000 € TTC.

**ARTICLE 2** : De donner tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

**ARTICLE 3** - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.